

COMPTE-RENDU REUNION CCAS DU 9 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX.

Présents : 7 – ROUX Philippe, PERRIER Bernadette, MARION Martine, BAUZELY Françoise, CHALABREYSSE Nicole, CHAZE Jean-Baptiste, TERME Jean-Marie.

Arrivée de Sophie MOURARET à 19 h 10.

Absente ayant donné procuration : 1 – Marie-France MARTIN à Bernadette PERRIER

Absent :

DELIBERATIONS

1/OBJET : Participation 2020 – Restos du Cœur d'Aubenas

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de participer à l'action des Restos du Cœur d'Aubenas par la prise en charge d'une facture de produits alimentaires d'un montant global de 1 200 Euros, à prendre chez les commerçants de la commune ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au compte 60623 du budget primitif 2020 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour mémoire, le montant attribué en 2019 s'élevait à 1 000 €. En raison de la crise sanitaire, il a été décidé de réévaluer ce montant pour l'année 2020 en le portant à 1 200 €.

Il serait intéressant de connaître le nombre de familles de la commune bénéficiant des aides des Restos du Cœur.

2/OBJET : Demandes d'aides exceptionnelles

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration du CCAS attribuent une aide 45.94 € afin d'épurer une dette de cantine due par une famille dont les enfants ne sont plus scolarisés sur la commune.

Le Président présente ensuite une demande d'aide exceptionnelle pour une famille domiciliée sur la commune. Sur le dossier présenté par l'Assistante Sociale, il semblerait qu'une dette de cantine soit impayée (école hors commune). Martine MARION propose que la participation du CCAS porte sur ce point. L'école sera contactée pour connaître le montant des sommes dues.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Le repas des aînés n'a pas eu lieu cette année en raison de la crise sanitaire. Les personnes de plus de 70 ans ont pu bénéficier d'un bon d'achat ou d'un colis. Les bénéficiaires avaient la possibilité de faire don du montant du bon d'achat au CCAS. A ce jour, la valeur de 75 bons d'achat a été reversée au CCAS pour un montant total de 1 875 €.

Cette recette supplémentaire permettra d'abonder le prochain budget du CCAS, notamment le montant des aides attribuées.

➤ Jean-Marie TERME présente l'association SOLEN d'Aubenas (quartier Ripotier) et émet l'éventualité d'une demande de subvention. Le Président rajoute que les demandes de subventions doivent faire l'objet d'une demande écrite.

➤ Il serait judicieux de nous rapprocher de la Banque Alimentaire afin de connaître leurs besoins et le nombre de familles de la commune bénéficiant de leur aide.

➤ Toutes les personnes vulnérables recensées sur la commune ont été contactées par téléphone par Bernadette PERRIER. Ces appels ont été très appréciés.

➤ La prochaine séance du bureau CCAS est d'ores et déjà programmée pour le mercredi 17 février 2021 à 19 h 15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le Président du CCAS,
Philippe ROUX

